

Communiqué de Presse

Paris, le vendredi 30 novembre 2018

Les futurs pharmaciens souhaitent un OPCO Santé

À compter du 1er Janvier 2019, les organismes actuels, collectant les fonds pour la formation professionnelle, seront fusionnés en onze opérateurs de compétences (OPCO).

Ces onze sections assureront le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Afin de garantir la qualité de la prise en charge du patient, ces opérateurs aideront les professionnels en exercice à se former aux nouvelles missions mais également à maintenir et actualiser leur niveau de compétences.

Les étudiants en pharmacie sont convaincus qu'il faut réaffirmer la position du pharmacien comme professionnel de santé avant tout.

En outre, il semblerait que la liaison entre l'exercice en ville et celui en hôpital ne demande qu'à être améliorée. Ainsi, l'acquisition de compétences communes pourrait constituer une des solutions.

C'est dans cette dynamique que les étudiants partagent les valeurs d'interprofessionnalité et souhaitent être formés dans ce contexte. En effet, la démarche d'interprofessionnalité commence dès la formation, nous pensons qu'il est nécessaire de connaître les compétences de chacun afin de pouvoir communiquer et ainsi collaborer ensemble.

Dans la cohérence des réformes du Gouvernement et le plan "Ma Santé 2022", les futurs pharmaciens représentés par l'A.N.E.P.F. souhaitent intégrer l'OPCO Santé.

Contacts

Robin TOQUEVILLE -- PERRIER
Président
president@anepf.org - 06 85 40 91 31

Guillaume RACLE
Vice-Président en charge des Perspectives Professionnelles
perspectives.profession@anepf.org - 06 45 26 42 12